



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision n°14-2025

Objet :
CONSERVATOIRE -
Jardins Musicaux -
Ateliers d'initiation
au langage musical
pour les 0-4 ans

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 6-4-1 « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération n°HJSC_2025_03_21 du conseil communautaire du 05 mars 2025,

Considérant l'opportunité d'enrichir l'offre de service du conservatoire par la mise en place d'ateliers d'initiation au langage musical à destination des enfants de 0 à 4 ans et de leurs parents, appelés jardins musicaux.

La Présidente de la Communauté de Communes de Haut-Jura Saint-Claude,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De valider la mise en place à compter du 1^{er} septembre 2025, d'une offre de 10 ateliers mensuels d'initiation au langage musical à destination des enfants des 0-4 ans et de leurs parents, appelés jardins musicaux.

Article 2 : Fixe le montant de cette prestation par binôme parent/enfant à 70€ le forfait de 10 séances de 45 minutes.

Article 3 : Acte que ces ateliers pourront avoir lieu au sein du conservatoire et/ou des médiathèques du réseau de la CCHJSC.

Article 4 : Acte que la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, est chargée en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Acte qu'il sera rendu compte de la présente décision en application de l'article L 2122-23 du CGCT à la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

Fait au siège de la Communauté de Communes,
Le 09/07/2025,

La Présidente, Isabelle HEURTIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision n°15-2025

Objet :
Renouvellement
Ligne de Trésorerie

Vu la délibération n°20/3-2 du Conseil Communautaire du 29 mars 2023 donnant délégation à la Présidente de réaliser des lignes de trésorerie d'un montant maximum global de 2 000 000€ ;

Vu l'offre de l'Agence France Locale en date du 15/07/2025,

La Présidente de la Communauté de communes de Haut-Jura Saint-Claude,

DECIDE

Article 1^{er} : De retenir l'offre de l'Agence France Locale pour une ligne de trésorerie de 2 000 000 € aux taux €STR (index flooré à 0 si négatif) + marge 0.49% dans les conditions suivantes :

- Montant : 2 000 000€
- Durée : 1 an
- Date d'entrée en vigueur : 01 août 2025
- Marge sur €str : 0.49% (mensuel base exact/360)
- Paiement des intérêts : mensuel
- Commission d'engagement : 0.08%
- Commission de non-utilisation : 0.10% (base exact/360)
-

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision en application de l'article L 2122-23 du CGCT à la prochaine réunion du Conseil communautaire.

Fait au siège de la Communauté de communes,
Le 16/07/2025,

La Présidente : Isabelle HEURTIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision n°16-2025

**Objet :
Budget Général
Prêt Relais**

Vu la délibération n°20/3-2 du Conseil Communautaire du 29 mars 2023 donnant délégation à la Présidente de réaliser des emprunts destinés au financement des investissements ;

Vu la délibération n°HJSC_C_2024_09_11 du Conseil Communautaire du 25 septembre 2024 approuvant le recours à un prêt relais auprès l'Agence France Locale dans le cadre de la construction du centre nautique ;

Vu l'offre de l'Agence France Locale en date du 15/07/2025,

La Présidente de la Communauté de communes de Haut-Jura Saint-Claude,

DECIDE

Article 1^{er} : De retenir l'offre de l'Agence France Locale pour un prêt relais de 3 300 000 € au taux fixe de 2,80% dans les conditions suivantes :

- Montant : 3 300 000 €
- Date d'entrée en vigueur : 01 août 2025
- Durée : 3 ans
- Amortissement : In Fine
- Fréquence : Trimestrielle
- Base de calcul : base exact/360
- Taux Fixe : 2.80%

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision en application de l'article L 2122-23 du CGCT à la prochaine réunion du Conseil communautaire.

Fait au siège de la Communauté de communes,
Le 16/07/2025,

La Présidente : Isabelle HEURTIER

